



DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-09

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-trois janvier deux-mille-vingt-six à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE et Jean-Marc VASSE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE - GOUVERNANCE DU CENTRE DE GESTION - RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES CONTRÔLES DES CDG NORMANDS - INFORMATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique
- Vu le Code des Juridictions Financières, notamment son article L.243-5 et 6,



- Vu le rapport thématique régional sur les Centres de Gestion Normands adressé par la chambre régionale des comptes de Normandie le 9 janvier 2026,
- Considérant qu'un débat a eu lieu au sein du conseil d'administration au sujet de ce rapport et des observations et recommandations qu'il contient,

Monsieur le Président rappelle aux administrateurs du Centre de gestion que par lettre en date du 19 décembre 2024, la présidente de la chambre régionale des comptes de Normandie a informé de sa décision d'établir la synthèse des observations définitives arrêtées lors des contrôles récents des cinq Centres de Gestion Normands, dont celui de la Seine-Maritime.

Le rapport d'observations provisoires de la CRC concernant cette synthèse a été transmis au Centre de Gestion le 11 mars 2025. Le président y a répondu par courrier du 7 avril suivant. Le 25 septembre 2025, la CRC a arrêté son rapport définitif de synthèse et l'a adressé à notre établissement ainsi qu'aux autres Centres de Gestion Normands le 28 novembre 2025. Après avoir apporté une réponse de forme à ce document, les Centres de Gestion Normands, dont celui de la Seine-Maritime, ont reçu notification du rapport définitif le 9 janvier 2025.

Conformément au code des juridictions financières, vous avez reçu à l'appui de la convocation qui vous a été transmise le rapport de la CRC qui, au regard des dispositions de l'article L.243-6 dudit code, doit faire l'objet d'un débat au sein de notre assemblée.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-dessous résumées les principales observations formulées par la chambre des comptes :

- Les règles de représentation des collectivités et établissements au sein du conseil d'administration des CDG reflètent mal le développement des intercommunalités par rapport aux communes. Réponse : Ces règles sont fixées par décret.
- Le droit de vote des communes ne tient pas compte du nombre d'agents contractuels alors que cette catégorie a fortement progressé. Réponse : Le législateur n'a pas donné mission aux CDG de gérer les effectifs d'agents contractuels.
- Pour les collectivités et établissements non affiliés, l'offre de missions est le plus souvent à la carte alors que la mise en place du bloc indivisible de compétences est obligatoire. Réponse : le CDG 76 a mis fin à ses conventions particulières et a instauré au 1^{er} janvier 2024 le bloc insécable de compétences.
- La mise en place d'une comptabilité analytique probante est nécessaire afin d'éviter les financements croisés. Réponse : Le CDG 76 a révisé en 2024 sa méthode de comptabilité analytique.
- Seulement deux des cinq CDG ont élaboré un projet d'établissement. Réponse : C'est chose faite pour le CDG 76 depuis le 28 novembre 2025.
- La gestion stratégique comme opérationnelle pourrait progresser en se dotant d'outils pluriannuels d'aide à la décision.



Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration à l'unanimité, prend acte de la tenue d'un débat en son sein au sujet des informations, observations, recommandations et obligations contenues dans le rapport thématique régional sur les Centres de Gestion Normands.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

